

### 3. Système des MCM

A cette étape, il est impossible de prédire si l'abolition des montants compensatoires monétaires (MCM) s'inscrira dans la réalisation de l'objectif de 1992. Si les taux de change demeurent relativement stables, on pourra sans doute envisager une telle mesure. En revanche, s'il s'opère des fluctuations importantes des taux de change d'ici à 1992, la suppression de ce système pourrait se révéler difficile sur le plan politique.

Par ailleurs, l'élimination des postes de douane frontaliers rendrait impossible le maintien du système actuel des MCM. On se trouverait devant la même situation que dans le cas des inspections sanitaires. L'autre solution consisterait à adopter le protocole utilisé pour les certificats phytosanitaires et vétérinaires, c'est-à-dire procéder ailleurs aux contrôles requis, soit normalement au lieu de production ou de destination des marchandises échangées. Il faudrait exiger la présentation d'un certificat sur demande afin de s'assurer que les MCM ne sont pas réclamés illégalement ou court-circuités.

Dans son rapport d'activité de juin 1989, la Commission parle peu de sa proposition d'abolir les MCM, si ce n'est pour dire qu'elle présentera, au Conseil, une communication dans laquelle elle proposera "un cadre général en vue de l'accélération du démantèlement des MCM dans la perspective de leur suppression à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1993".

A la séance d'établissement des MCM en 1989-1990, il a été convenu de réduire davantage l'incidence des montants compensatoires monétaires en prévision de leur abolition d'ici à 1992. A l'heure actuelle, les MCM ne s'appliquent qu'au Royaume-Uni, en Grèce et en Espagne, bien qu'il soit possible qu'ils réapparaissent en Italie et au Portugal advenant de fortes fluctuations des devises. La décision de l'Espagne d'adhérer au mécanisme de régulation des taux de change - mais en adoptant la marge de fluctuation la plus large - devrait rendre plus facile l'élimination progressive des MCM dans ce pays. D'autre part, la livre sterling a fléchi depuis l'établissement des taux "verts" en 1989-1990, ce qui a amené un accroissement des MCM. Si cette tendance se maintient, il est peu probable que l'écart monétaire réel soit éliminé d'un seul coup. En effet, il est possible que cela doive se faire sur deux ans.

La Commission devrait publier prochainement un document exposant comment les MCM existants pourront être abolis à un rythme plus rapide qu'on ne l'avait d'abord prévu. Une fois ces derniers supprimés, il restera néanmoins à trouver une solution à l'écart entre les taux de change